



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mars 2018

DELIBERATION N° 3/03/2018 : EXTENSION DU PERIMETRE DU GMCA A LA COMMUNE DE LACOURT SAINT PIERRE : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT SUPPLEMENTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 mars 2018.

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoît IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAUULT, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Gaël TABARLY à Valérie RABAUULT, Monique VALAT à Marie-Claude BERLY.

Secrétaire de Séance : Madame Françoise PIZZINI

Monsieur Francis LABRUYERE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en date du 1er décembre 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2017-12-18-001 en date du 18 décembre 2017 portant adhésion de la commune de Lacourt Saint Pierre au Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2018-03-05-002 en date du 5 mars 2018 portant modification des statuts du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2018-03-05-001 en date du 5 mars 2018 portant composition du Conseil Communautaire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n°41 du 23 avril 2014 et n°3 du 9 février 2017 portant élection des 13 Vice-Présidents du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, suivants :

1er Vice-Président	Thierry DEVILLE
2ème Vice-Président	Jean-Louis IBRES
3ème Vice-Président	Pierre-Antoine LEVI
4ème Vice-Président	Michel WEILL
5ème Vice-Président	Laurence PAGES
6ème Vice-Président	Alain GABACH
7ème Vice-Président	Jean-François GARRIGUES
8ème Vice-Président	Bernard PAILLARES
9ème Vice-Président	Jean-Martial DEJEAN
10ème Vice-Président	Francis LABRUYERE
11ème Vice-Président	Marc BOURDONCLE
12ème Vice-Président	Pierre BONNEFOUS
13ème Vice-Président	Claude VIGOUROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération précédente du Conseil Communautaire portant création d'un siège supplémentaire de Vice-Président, et portant le nombre de Vice-Présidents à 14,

Il est rappelé que les dispositions applicables à l'élection des Vice-Présidents sont les mêmes que celles applicables pour l'élection du Président.

L'élection doit se dérouler à bulletin secret, et si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Il est fait appel à candidatures.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 15 mars 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- procéder à l'élection du 14ème Vice-Président.

Il est fait appel à candidature.

Election du 14ème Vice-Président du GMCA :

Les résultats de vote au 1er tour de scrutin sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents et ayant procurations :	48
b. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
c. Nombre de votant : nombre d'enveloppes déposées dans l'urne (a-b)	48
d. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau	6
e. Nombre de suffrages exprimés (c-d)	42
f. Majorité absolue	22

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Françoise PIZZINI	42	Quarante deux

Après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret,

Vu les résultats du scrutin,

- Madame Françoise PIZZINI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 14ème Vice-Présidente du GMCA au 1er tour de scrutin et a été immédiatement installée.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 MARS 2018

De sa publication le :

23 MARS 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 mars 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

